



« J'ai voulu un bâtiment qui soit à la fois un lieu de conservation, mais aussi un lieu d'échange, ouvert à tous et en prise avec les enjeux culturels propres à notre société contemporaine »

Edito

Jean-Noël Guérini
Sénateur
Président du Conseil général
des Bouches-du-Rhône



Archives et Bibliothèque départementales Gaston Defferre
18-20 rue Mirès – 13003 MARSEILLE
Ouverture de services du lundi au vendredi : 8h30-17h00

HORAIRES D'OUVERTURE de la salle de lecture (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES) :
- lundi : 14h00-18h00
- du mardi au vendredi : 9h00-18h00
- samedi : 9h00-13h00 (fermé en juillet-août et les veilles de fêtes légales)

HORAIRES D'OUVERTURE de la salle d'actualité (BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE)
- lundi : 14h00-18h00
- du mardi au vendredi : 11h00-18h00
- samedi : 9h00-13h00 (fermé en juillet-août et les veilles de fêtes légales)

FERMETURES ANNUELLES de la salle de lecture et de la salle d'actualité
- entre Noël et le jour de l'an
- la semaine du 15 août

NOUS ÉCRIRE :
Archives départementales
18 rue Mirès BP 10099 – 13303 Marseille cedex 03 ; fax : 04 91 08 61 11 ; mél : archives13@cg13.fr
Bibliothèque départementale
20 rue Mirès BP 90098 – 13303 Marseille cedex 03 ; fax : 04 91 08 62 11 ; mél : biblio13@cg13.fr

NOUS TÉLÉPHONER :
Archives départementales : 04 91 08 61 08
Bibliothèque départementale : 04 91 08 62 08

Crédits : V. montel / A. Lassus / S. Ecochard



Mode d'emploi

Archives et Bibliothèque départementales
GASTON DEFFERRE



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction de la Culture - Atrium 10.2 - 5^e étage - 10, place de la joliette - BP 22513 - 13566 Marseille cedex 2
www.biblio13.fr
www.archives13.fr

www.cg13.fr



CONSEIL GÉNÉRAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Les Archives et la Bibliothèque départementales Gaston Defferre : un nouveau pôle de diffusion et de rencontre culturelles dans le département des Bouches-du-Rhône

Les bâtiments qui abritaient jusqu'à présent les Archives et la Bibliothèque départementales avaient atteint leurs limites d'âge et de capacité. A la fin des années 1990, il est apparu indispensable d'offrir plus d'espace à ces institutions et de les moderniser pour les mettre en mesure de remplir leurs missions au service de la diffusion du savoir et de la transmission de la mémoire.

Le Conseil général a réalisé en moins de dix ans un projet architectural de très grande ampleur qui innovait en regroupant dans un même bâtiment les Archives et la Bibliothèque départementales. Le département et sa population disposent désormais d'un lieu de valorisation et de diffusion du patrimoine historique et littéraire, mais aussi des écritures plus contemporaines.

Cet équipement exceptionnel, s'il donne toute leur place aux locaux de conservation, comprend aussi plusieurs espaces destinés à l'accueil du public et au déploiement d'une programmation culturelle de qualité :

- > **une salle d'exposition** de plus de 300 m²
- > **un auditorium de 200 places**, pour accueillir conférences, colloques, lectures, concerts.
- > **une « salle d'actualité » ouverte à tous**, et particulièrement aux habitants des quartiers voisins, pour consulter la presse quotidienne, un grand nombre de revues, des ouvrages de références ; cet espace offre également des postes de consultation internet et un laboratoire de langues

- > **une salle de lecture** qui compte près de cent postes réservés à la consultation des archives mais dont l'équipement permet aussi d'accéder aux archives numérisées (état civil, plans cadastraux, archives photographiques, etc.) ;
- > **une salle de réunion** qui peut être prêtée aux associations du quartier ;
- > **des salles de formation et d'information**, prêtes à accueillir élèves, étudiants et adultes pour des classes « patrimoine », des ateliers d'initiation à la recherche historique ou encore des stages axés sur les métiers des archives, des bibliothèques et de la documentation.

Les Archives départementales : un centre de conservation et de valorisation du patrimoine écrit départemental

Les Archives départementales permettent l'accès à tous les documents rassemblés par toutes les institutions civiles, politiques, judiciaires et religieuses implantées depuis le Moyen Age sur le territoire de l'actuel département des Bouches-du-Rhône.

Elles assurent quatre missions de service public :

- > **Collecter et traiter les archives constituées dans le département** par les services de l'Etat et du Conseil général, les communes de moins de 2000 habitants, les établissements publics, les notaires, mais aussi par des personnes ou des organismes privés (architectes, syndicats et partis politiques, entreprises, etc.)
- > **Conservier dans les meilleures conditions et restaurer si nécessaire des documents** dont les plus anciens remontent à l'époque carolingienne (9^e siècle).

- > **Communiquer les archives au public en proposant de nombreux outils** facilitant la consultation.
- > **Valoriser ce patrimoine en proposant des ateliers pédagogiques, des expositions, des conférences** ou encore des colloques, et contribuer, ce faisant, à la réflexion collective sur les enjeux de mémoire propres à notre société.

Quelques chiffres :

- > **42 km linéaires de documents conservés et classés**, dont 10 000 registres paroissiaux et d'état civil, 50 000 registres notariés, 30 000 cartes et plans
- > **Des documents de toute époque**, dont le plus ancien remonte à 814
- > **600 m linéaires d'archives nouvelles** chaque année,
- > **50 000 documents consultés chaque année** par des milliers de chercheurs venant du monde entier.

La Bibliothèque départementale : des missions de service public pour le développement de la lecture et la lutte contre les inégalités culturelles

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône a pour vocation le développement de la lecture dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Elle assure quatre missions :

- > **Constituer un centre de ressources multimédia pour les bibliothèques de lecture publique** et pour d'autres collectivités

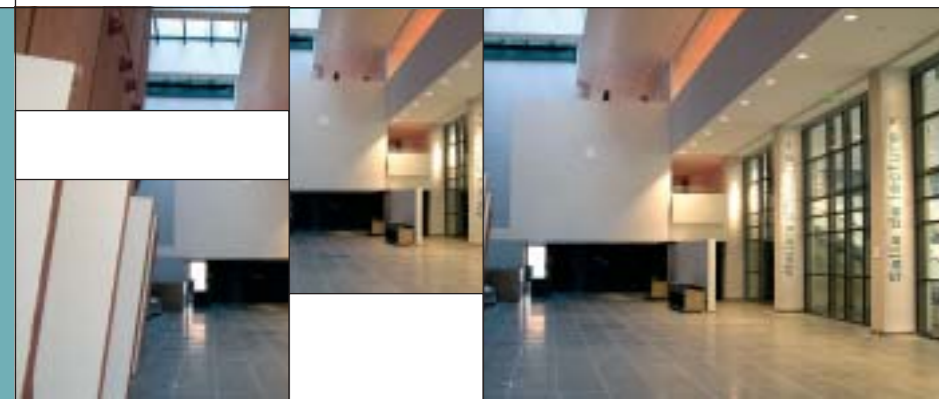
Les prêts sont faits par tournées de bibliobus ou par emprunts sur place pour 78 bibliothèques municipales et 27 lieux de dépôts : écoles, foyers ruraux, centres culturels.

Ce service est aussi offert ponctuellement à d'autres structures.

- > **Soutenir la construction, l'aménagement et l'équipement informatique et multimédia des bibliothèques de lecture publique**
- > **Participer à la formation professionnelle des professionnels des bibliothèques** (cycles de formation initiale, journées de formation continue, journées d'études).
- > **Proposer des animations culturelles** (expositions thématiques itinérantes, spectacles littéraires, en particulier à l'occasion de Lire en Fête).

Quelques chiffres :

- > **Fonds documentaire : 315 000 livres, 14 000 livres large vision, 38 000 CD, 18 000 vidéo-cassettes et DVD, 1 200 cédéroms, 2 500 partitions musicales, 87 expositions.**
- > **Réseau : 93 communes sont desservies par la Bibliothèque départementale**, les communes du nord du département étant plus particulièrement suivies par l'établissement de Saint-Rémy-de-Provence.



Attention !

Les archives des institutions ayant eu ou ayant leur siège à Aix-en-Provence sont conservées au centre aixois des Archives départementales (renseignements au 04 42 52 8190)

